



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la Ville de Genève, section Cité

du 6 décembre 1993

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Conseil administratif de la Ville de Genève du 22 septembre 1993

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

de donner le nom de:

Secteur 004 Pâquis

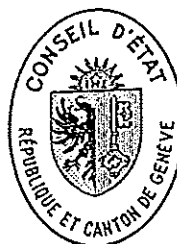
35 Rue Léon-NICOLE
(1887 - 1965) Homme politique genevois, conseiller d'Etat de 1933 à 1936)

Au tronçon de l'ancienne rue de Bâle allant de la rue de Zurich à la rue de la Navigation.

Cette disposition entre en vigueur le 1er avril 1994.

Communiqué à :

| | |
|-----------|-------|
| Intérieur | 3 ex. |
| Finances | 1 ex. |
| Police | 2 ex. |
| Travaux | 3 ex. |
| BH | 1 ex. |
| Serv. LG | 2 ex. |



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

[Signature]